

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

---

## SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

### AMENDEMENT

N ° CD236

présenté par

M. Bovet, M. Barthès, M. Beaurain, M. Blairy, Mme Cousin, M. de Fournas, M. Dragon,  
M. Grenon, M. Marchio, Mme Alexandra Masson, M. Meurin et M. Villedieu

-----

#### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

Au treizième alinéa de l'article L. 671-1 du code de l'éducation, le mot : « agro-écologie » est remplacé par le mot : « agroécologie ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel

Cet amendement vise à la cohérence de la rédaction de la loi et ainsi à homogénéiser l'orthographe du mot "agroécologie" dans l'ensemble des codes